



République Française

Département de Haute-Loire

## MAIRIE DE PRESAILLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2021

### ORDRE DU JOUR

1. Validation du choix de l'entreprise pour les travaux de voirie
2. Paiement des heures supplémentaires de l'agent technique
3. Organisation des élections
4. Vote des taxes locales

L'an deux mille vingt et un , le onze du mois de mai , à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, SOUCHIERE Loïc BREYSSE Christian, MASSON David, MIALON Florian, RIBES Xavier, MIGLIORINI Aurélie et VIALE Karine, conseillers municipaux,

### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs, TERRASSE Chloé PESSEMESSE Bernard et Mr FAURE Johan

**Secrétaire de séance** : Madame VIALE Karine

La séance a été ouverte à 20h15

Le procès-verbal de la précédente séance est accepté.

### VALIDATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe,

Vu le marché passé selon la procédure adapté, article 28 du code des marchés publics,

**Vu** la consultation lancée le 22-02-2021 pour les travaux de réfection de la voirie communale

**Vu** les offres des entreprises, au nombre de 4

**Vu** le résultat de la Commission d'Appel d'Offres et l'analyse des candidatures retenues et autorisées à présenter une offre selon les critères de jugement comme étant l'offre la plus avantageuse,

**Vu** l' entreprise retenue, soit :

- **EUROVIA-DALA**, domiciliée à CUSSAC-SUR-LOIRE (Hte-Loire) pour la réfection de la voirie de Vachères, Mezeyrac et l'accès à la ferme pour un montant total de **92 234.75 € H.T.**

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De valider l'analyse de la commission d'appel d'offres visée ci-dessus,
- D'attribuer le marché à EUROVIA-DALA pour un montant de 92 234.75 € H.T.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,

#### Paiement des heures supplémentaires de l'agent technique

Monsieur le Maire informe que l'agent technique souhaite qu'une partie des heures supplémentaires qu'il a effectuées soient payées

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

, DECIDE qu'il \* peut être amené à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet, de catégorie C le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois, le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine

- Vu le nombre d'heures supplémentaires effectuées par Monsieur David Gimbert pour en mai 21 soit 23 h le Conseil après en avoir délibéré accepte de lui payer les 23 heures supplémentaires qu'il a effectuées

#### BASE D'IMPOSITION 2021 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

#### Cette délibération annule et remplace la délibération 14 /2021

En vue du recouvrement des impôts directs communaux, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal aux fins de déterminer les bases d'imposition pour 2021 et d'opter entre les différents modes de calcul. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le mode de variation proportionnelle stable et le maintien des taux d'imposition suivants :

- **Taxe foncière (bâti) :** **29.86%**
- **Taxe foncière (non bâti) :** **33.78 %**

#### QUESTIONS DIVERSES

#### CHANGEMENT DE PRESTATAIRE DU TRANSPORT POUR LE MARCHE DU MONASTIER-SUR-GAZEILLES

- Vu la cessation d'activité de la SARL TAXI MASSON et ..... la proposition tarifaire établie le 11 mai 2021, par la SARL TAXIS MIALON - PUGNERE

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de :

-**Confier** cette prestation à la SARL TAXIS MIALON - PUGNERE,

**D'accepter** la proposition tarifaire de la SARL TAXIS MIALON - PUGNERE , soit 35 € par mardi,

**Demander** une participation financière de 4 € par personne et par voyage,

**Prendre** en charge la différence,

**D'établir** une convention pour ce service à la personne.

**Participation aux frais de transport scolaire pour les enfants de la Commune : Messieurs Xavier RIBES , David MASSON et Madame Aurélie MIGLIORINI étant directement concernés quittent la séance et ne prennent pas part à la délibération**

Monsieur le Maire expose que les familles de la commune ayant des enfants scolarisés dans les établissements scolaires du Monastier et empruntant le transport scolaire ont dû s'acquitter d'une participation de 210 € par élève pour l'année scolaire 2020-2021

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide de l'octroi d'une aide sur présentation du justificatif émis par le Maire du Monastier sur Gazeille
- Fixe cette aide à 105 € par enfant soit la moitié du cout pour la famille
- Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision ainsi que le Trésorier chacun en ce qui les concerne

**Contrat de l'agent pour l'accueil et l'entretien du gîte communal** : Monsieur le Maire informe son conseil que l'agent recrutée pour le gîte communal pourrait être reconduit ; en attendant de la réouverture du gîte Retrouvance la personne pourrait être chargé de l'entretien de la salle polyvalente et de la Mairie

**Vente du mobilier du gîte communal** : une vente sera organisée

**Local des chasseurs** : la délégation souhaite rencontrer les chasseurs afin de valider une proposition émise par le Conseil Municipal . Les compteurs d'eau et d'électricité devront être séparés

**PLUi** : Le bureau CAMPUS a fait parvenir au Conseil ; un projet pour délimiter la zone constructible pour les 15 prochaines années Monsieur le Maire souhaite que ces zone soient élargit pour atteindre la surface de 1ha 8 accordée à la commune Monsieur le Maire souhaite également que les maisons en ruine et inhabitées soient répertoriées

**Rénovation de la Cure** : Les plans élaborés par l'architecte ont été revus en supprimant la contrainte pour l'accessibilité des personnes handicapées mais avec une chambre au rez de chaussée

**Biens de section** : Monsieur le Maire rapporte pour les membres qui n'ont pas pu être présent les discussions de cette réunion de travail très enrichissante . Des réponses seront faites pour les différentes demandes de locations en temps et en heure et validées par la sous-préfecture . Les sections de Chabardeuil seront redéfinies

**Achat de pneus pour le tracteur** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les pneus du tracteur communal sont usés . Il convient d'acquérir 4 nouveaux pneus répondant aux besoins des services techniques de la commune. Il présente au conseil des devis pour des pneus de la marque TAURUS , Les pneus actuels serviront l'hiver et supporteront les chaines pour le déneigement

- . Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'acquisition des pneus de la marque TAURUS , pour un montant HT de 3400 €.proposés par l'entreprise Coté Route qui sont financièrement les plus avantageux

Avant de clôturer la séance Monsieur le Maire demande aux conseillers de faire un bilan de leur année passée au sein du Conseil Municipal Suite à ce tour de table il ressort que les missions des adjoints doivent être correctement définies , qu'ils doivent se partager le travail avec les commissions et les groupes de travail s'y rapportant

Pour conclure Monsieur Ribes, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué au SEAVR ; suite à la dernière réunion de cette structure informe le Conseil des difficultés et inquiétudes qu'engendrent la sortie de l'aglo du Syndicat

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22 h 58